

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 23
votants : 26 (dont 3 pouvoirs)

date de convocation : 10 novembre 2021

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 19/11/2021
publié, affiché le 22/11/2021

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON,
maire

Etaient présents : Mesdames FOURRÉ, ARDOUIN, Messieurs
PINCHAULT, DALOT, SALADIN, adjoints,
Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LE CARER-MIOTTON,
GAUFILET, DESMAISON, VIOL, BIGNON, PRUNIER et Messieurs
LIBAUD, PINON, GERARD, BARACHET, LOUET, BOUTIN, PAQUET,
CHABENAT, GAURIAT

Excusés : Madame BEHRA qui donne pouvoir à Madame ARDOUIN,
Madame LAPLAINE qui donne pouvoir à Monsieur SALADIN,
Madame MOREAU JOSEPH qui donne pouvoir à Monsieur BOUTIN

Absents : Monsieur DEWEZ,

Madame Emilie PRUNIER a été élue secrétaire.

Délibération n° 66/2021

Objet : Cession d'une portion de chemin rural

Rapporteur : M Gilles CARANTON

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une demande d'acquisition par Monsieur Patrick ROBIN d'une portion de chemin rural au Petit Breuil à Ardentes (cf plan).

Cette cession nécessite le recours à l'enquête publique et le conseil municipal serait amené à statuer définitivement à l'issue de cette enquête.

La vente se ferait au prix estimé par les domaines et tous les frais seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de prendre en compte la demande dont il a été saisi visant à acquérir une partie du chemin rural au Petit Breuil,
- Autorise l'ouverture de l'enquête publique,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, et précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Extrait certifié conforme,
Ardentes le 19 novembre 2021
Le Maire,

Gilles CARANTON



166/2021